



Saisie vente à domicile que faire ?

Par **sl63**, le **28/02/2011 à 19:45**

Bonjour,

suite à de graves problèmes financiers, je me retrouve sous le coup d'une saisie vente à domicile.

je ne refuse pas de payer, mais je n'en ai absolument pas les moyens. le problème est qu'aujourd'hui, je suis retournée vivre chez mon père et que c'est à son domicile que l'huissier veut effectuer la saisie vente. que puis je faire ou lui pour que l'huissier ne saisisse pas ce qui lui appartient ?

Par **amajuris**, le **28/02/2011 à 20:19**

bjr,

l'huissier ne peut saisir uniquement ce qui vous appartient.

il faut donc retrouver les factures des biens appartenant à votre père et ceux vous appartenant.

cdt